Règlement Concours

Concours Paris - Île de France

Centre culturel Étincelle - Ablis (78)

La ville d'Ablis, S2A Production et le Cercle Magique de Seine et Marne présentent

le concours Paris - Île de France
L'HERITIER DE L'ILLUSION.

*Sous l'égide de la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (FFAP)***,** *organisé par le Cercle Magique de Seine et Marne (CMS) et S2A Production en partenariat avec L'Équipe de France de Magie.*

Date :
9-10-11 Avril 2021

Lieu :
Centre culturel d'Ablis 47 rue de la Libération 78660 Ablis (à proximité du Péage de Saint Arnoult).

Dates & horaire :
Vendredi : Accueil, installation & répétitions
Samedi : 14h00 Concours de magie / 21h00 Gala
Dimanche : 15h Gala

Présentation :
Cet évènement à pour but principal d'offrir aux petits comme aux grands, des instants de rêves, de surprises et de magie, le tout dans une ambiance conviviale et familiale.
L'Héritier de l'Illusion c'est 3 jours de spectacles, réunissant des Artistes professionnels, mais aussi les futurs espoirs de la magie française.

Venez vivre ce premier concours francilien de magie, regroupant 7 candidats venus de toute la France et même au-delà des frontières et sélectionnés par un jury de professionnels du spectacle vivant et dont le but est de mettre sous les projecteurs des talents encore méconnus.

En partenariat avec la FFAP et l'Équipe de France de magie, l'Héritier de l'Illusion souhaite mettre sous les projecteurs les talents encore méconnus en leur permettant de repartir avec des prix somptueux :
1er prix : 1000 € net / 2ème prix : 700 € net / 3ème prix : 500 € net / 1 qualification directe pour le Championnat de France de magie FFAP 2020 / 1 recrutement (possible) en Équipe de France de magie / contrat d'engagement pour le festival de magie de Forges les Eaux, 1 prix Jean Fréel, 1 contrat d'engagement avec S2A Production / 1 résidence de travail et d'immersion. Et d'autres surprises...

L'équipe organisatrice de cet évènement met un point d'honneur à ce que que chaque candidat soit individuellement suivi et que les conditions de représentations soient optimales avec en prime, une prise en charge de leur VHR et en mettant à leur disposition des conditions scéniques idéales pour se professionnaliser aussi bien Artistiquement, que personnellement.

Les trois vainqueurs de ce concours auront le privilège de rejouer le soir même lors du gala de l'Héritier de l'Illusion durant lequel les meilleurs Artistes du moment primés dans les plus grands festivals de France et d'Europe vous présenterons leurs numéros.

Ils se produiront afin de vous faire partager un moment unique et inoubliable avec des numéros visuels vus sur les grandes chaînes télévisées. Tous les artistes et organisateurs se connaissent déjà car ils ont travailler et coopérer ensemble à plusieurs reprises. Cela garantit un événement et une ambiance conviviale et chaleureuse que le public ressent à coup sûr !

À la fin de chaque représentation, vous aurez la possibilité d'échanger avec les Artistes qui seront à votre écoute lors de votre sortie de salle et vous pourrez ainsi renforcer le contact.

1. Objectifs et principes généraux du concours

- Développer l'art magique, la créativité, l'originalité, la technique et les arts annexes.
- Ce concours qualificatif est à l'initiative des membres du Cercle Magique de Seine et Marne et organisé en partenariat avec le club de magie Cercle Magique de Paris (CMP) qui sont les 2 associations franciliennes adhérentes à la FFAP.
- Les membres de chaque clubs participeront activement à l'organisation technique, logistique et pratique du concours.
- Ces 2 clubs de magie participeront également au festival par le biais d'animations culturel en amont et durant le festival de «l'Héritier de l'Illusion» afin de mettre à l'honneur la magie et de promouvoir ses 2 clubs adhérents de la FFAP qui elle aussi sera également mise en avant tout au long du festival et sur les différents supports de communication (site internet et réseaux sociaux).
- L'Héritier de l'Illusion est le concours Paris - Île de France pour la qualification au championnat de France de magie FFAP.
- Pour être reconnu, ce concours a reçu le label officiel de la FFAP et se conforme dans son organisation aux prescriptions de la FFAP précisées dans le règlement des concours (désignation du jury, règles de notation, attribution des prix et modalités de fonctionnement).

2. Prix et Défraiement

- 1er prix : 1000€ net et présentation du numéro dans le gala du samedi soir et du dimanche après-midi
- 2ème prix : 700€ net et présentation du numéro dans le gala du samedi soir et du dimanche après-midi
- 3ème prix : 500€ net et présentation du numéro dans le gala du samedi soir et du dimanche après-midi
- Le prix de l'Héritié de l'Illusion est quant à lui décerné au concurrent ayant eu le plus grand nombre de points avec un minimum de 85 points.
- Des représentants de l'équipe de France de magie FFAP et/ou du bureau de la FFAP feront parti du jury. A ce titre, les candidats peuvent être contactés par l'encadrement de l'équipe France dans le cadre d'un repérage de potentialités.
- Les repas et hébergements seront pris en charge par l'organisateur pour le vendredi soir et le samedi.
- Le défraiement est pris en charge pour les candidats non primés plafonné à 300€ et 150€ pour les candidats primés. Une note de frais à remplir sera transmise dans le dossier de candidature de chaque concurrent.
- La remise des prix a lieu à la fin du concours.

3. Inscription

- L'inscription est gratuite. Un candidat ne peut s'inscrire s'il à déjà participé lors des deux précédentes années.
- Les artistes engagés par l'organisateur, pour le gala, ne peuvent participer au concours.
- Les disciplines autorisés lors de ce concours sont les suivantes :
Manipulation (MA) / Magie Générale (MG) / Grandes Illusions (GI) / Magie Comique (CO) / Mentalisme (MM) / Magie pour enfants (ME) / Arts Annexes (AA) : le numéro doit présenter un caractère magique. La discipline Arts Annexes ne concoure pas pour le titre de «l'Héritier de l'Illusion» mais peut être qualifiée au championnat de France de magie FFAP.
- Lors de l'inscription, seuls les responsables du festival peuvent décider si le nombre d'accompagnateurs ou assistants est jugé nécessaire et logique.

L'artiste devra remettre avec son bulletin d'inscription les pièces suivantes :
1 - Une vidéo sur lien privé qui devra être le reflet du numéro présenté lors du concours (10min maximum)
2 - Copie de son contrat d'assurance en responsabilité civile.
3 - Une autorisation parentale pour les artistes mineurs.
4 - Un droit à l'image et à la diffusion signé.
5 - Un chèque de caution d'une valeur de 150€ (permettant de couvrir les frais engagés en cas d'annulation, il sera restitué au candidat après sa prestation.)
6 - Fiche technique

7 - La feuille d'inscription et le coupon d'acceptation du règlement daté, approuvé et signé.

L'inscription ne sera officielle qu'à la réception de toutes les pièces. Tous les candidats devront avoir fait parvenir le formulaire d'inscription au concours avant le : 30/11/2020 à : concours@heritier-illusion.com - Dans le cas ou un candidat n'ait pas été retenu par l'équipe de pré-selection, un retour expliquant les raisons lui sera proposé.

4. Sélection des concurrents :

- La vidéo qui sera envoyée pour la sélection sera l'exact numéro que celui présenté lors du concours.
- la pré-selection sera faite par un jury professionnel indépendant du jury présent lors du concours.
- Annulation du fait de l'Artiste, ou désistement. Il est stipulé qu'une annulation ou un désistement avec information au préalable auprès du président du festival, n'est recevable que dans les cas suivants : Décès d'un proche, maladie ou accident avec certificat, catastrophes naturelles, incendies, guerre, grève nationale.

5. Déroulement :

- Seul votre pseudonyme sera retenu pendant tout le festival. Mentionnez le clairement sur votre feuille d'inscription.
- L'accès aux coulisses, loges et abords de la scène sont interdits à toutes personnes ne participant pas directement au numéro de l'artiste.
- Répétitions : Vendredi après-midi et samedi matin. Le temps imparti à chaque candidat pour effectuer le filage (repères, calages, essai micro) est de 20 minutes. Le filage pour le son et la lumière est vivement conseillé pour le bon déroulement et présentation du numéro.
- L'ordre de passage des numéros est décidé par l'équipe d'organisation de façon à équilibrer la présentation et à faciliter les transitions du materiel en coulisse.
- Les candidats s'engagent à respecter toutes les règles de sécurité imposées par le Festival et plus particulièrement en ce qui concerne les artifices.
- Les organisateurs du festival ne sont pas tenus responsables des accidents qui pourraient survenir à l'artiste et aux animaux ainsi qu'à la perte d'objets laissés dans le périmètre du festival ou des dommages subis par ces animaux ou occasionnés aux objets.
- L'artiste s'engage à contracter pour son compte personnel une assurance de responsabilité civile (RC)

6. Le Jury et remise de prix

- Le jury est composé majoritairement de profesionnels du spectacle et de la magie dont au moins un membre du bureau de la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs, un représentant de l'équipe de France de magie et un président du Jury qui aura été juge dans des compétitons nationales ou internationales.
- Le jury notera les candidats suivant la grille de notation utilisée lors de la FISM (Fédération Internationale des Sociétés Magiques).
- Chaque membre du jury note les concurrents sur 100 points.
- Critère de notation :

1 - L'atmosphère magique : la mise en scène, l'ambiance générale du numéro…

2 - La présentation : l'attitude du magicien, son charisme, le soin qu'il apporte à ses déplacements, son texte, la précision de ses gestes… sont autant de paramètres importants.

3 - L'impact sur le public : les réactions du public (émotion, rires, applaudissements,…) devront être prises en compte.

4 - L'esthétique et la composition du numéro: les accessoires, le costume, le maquillage doivent être en harmonie avec le style recherché par le concurrent. Le rythme du numéro, le nombre d'effets, leur enchaînement ainsi que le final sont autant de paramètres très importants qui doivent tous être pris en compte.

5 - La technique : les appareils ou accessoires truqués doivent servir au maximum l'effet recherché. Moins on sentira le truc et plus l'effet sera magique. Le développement d'astuces techniques et l'application de

nouveaux principes ou matériaux seront appréciés .
6 - L'originalité : le caractère unique du numéro doit être le but primordial du concurrent, ne serait-ce qu'en prévision d'une utilisation commerciale

- En cas de litige ou désaccord profond entre les membres du jury, la voix du Président du jury est prépondérante. Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront subir aucunes réclamations ou contestations.
- Un grand prix, peux être remis «le prix de l'héritier de l'illusion»
- Un premier prix, un deuxième prix et un troisième prix seront obligatoirement décerné à l'issu du concours et remis en public à l'issue de celui-ci.
- Les artistes gagnants feront de nouveau leur numéro lors du gala du samedi soir.
L'artiste gagnant devra obligatoirement être présent dans la salle lors de l'appel de son nom, et non pas dans les coulisses.
En cas d'absence le prix sera remis au suivant dans la catégorie énoncée sauf si le gagnant est absent uniquement en cas de force majeur.
- Le nom du festival devra être cité intégralement pendant toute interview, enregistrement radio ou télévision, presse écrite, par les artistes gagnant.
- Si le grand prix de l'héritier de l'illusion est remis il sera proposé au gagnant d'intégrer le jury et de participer au festival en tant qu'artiste l'année suivante afin de promouvoir le concept de l'événement et de la passation.

7. Plagiat et compérage

- En cas de plagiat de façon évidente, le concurrent dont la présentation est en cause, risque la disqualification lors de la délibération finale du jury. Il sera convoqué devant le jury et pourra s'expliquer.
- Le jury peut revenir sur sa décision si un plagiat est signalé et avéré dans les deux semaines qui suivent la proclamation du palmarès.
- Il ne pourra pas être attribué de prix à tout numéro reposant exclusivement sur l'utilisation d'un compère, le candidat sera alors disqualifié. Le jury pourra dans le doute interroger le candidat sur le modus-operandi du tour.

8. Communication et droit à l'image

- Les photos du spectacle sont interdites à l'exception d'une autorisation du festival.
- Les reporters et photographes attitrés au festival pourront utiliser leur éclairage. Eux seuls pourront se déplacer lors des concours pour prendre leurs photos.
- Les vidéos sont strictement interdites sauf autorisation préalable. Il n'est pas autorisé de se servir des téléphones portables pour filmer. Si une vidéo venait à être diffusée sur le net sans autorisation, son propriétaire pourrait être poursuivi pénalement.
- Seule une équipe de caméraman officielle aura une autorisation de filmer.
- Les candidats du festival ne devront pas diffuser de textes «copié/collé», issus du site ou d'autres documents du festival, forum de discussion ou sites de type Facebook sur le festival sans en avoir l'autorisation du Président.
- Le candidat accepte d'être filmé et/ou interviewé et que son numéro soit filmé et photographié par une équipe désignée par l'orgation du festival. Il signera un formulaire de droit à l'image fourni par l'organisateur avant le début des concours qui comporte les mentions suivantes :
- Le candidat autorise, à titre gracieux et pour une durée de trois ans minimum renouvelable par tacite reconduction, sauf en cas de demande de l'artiste, l'organisateur du festival à :
1 - Diffuser les images de sa prestation lors de la cérémonie de remise de prix.
2 - Insérer de courts extraits dans une vidéo souvenir du festival qui pourra être diffusée par tout moyen existant ou à venir.
3 - Reproduire quelques photos dans la Revue de la prestidigitation, et toute publication (de toute nature, y compris site internet et réseaux sociaux) en lien avec l'évènement.
- L'organisateur du festival et le preneur d'images s'engagent à ne pas utiliser celles-ci pour toute autre diffusion sans l'accord des concurrents.

- Sous réserve de conditions techniques favorables, le candidat pourra obtenir une copie de l'enregistrement vidéo de son numéro dans un délai fixé par l'organisateur. Il peut lui être demandé une participation aux frais de reproduction et d'expédition. Cette vidéo est à usage personnel dans le cadre de séance de travail, toute diffusion est strictement interdite. (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992).
- Pour toute utilisation commercial une autorisation devra être effectuée et des frais supplémentaires seront à prévoir.
- Un forfait photo studio et/ou photo live lui seront proposés directement par le photographe désigné par l'équipe organisatrice.
- Un studio photo sera également mis à disposition des artistes, une photo studio sera offerte à l'issu du festival.

Clause de déontologie :

- Nous souhaitons avant tout que cet événement soit une réussite tant humainement que professionnellement. La bonne humeur et le professionalisme de nos organisateurs est une prioritée et dois l'être pour toute personne participant a cet événement.
- L'artiste ou les membres de son équipe s'engage à ne pas traiter d'affaires en direct avec l'organisateur ou la ville accueillant l'événement.
- Il ne donnera en aucun cas ses coordonnées à l'organisateur ni à toute autre personne qui lui en ferait la demande dans le cadre de ce festival.
- Il s'engage en outre, en cas de demande, à ne relayer uniquement les coordonnées des producteurs du festival.

Dans le cadre ou des demandes d'informations complémentaires seraient demandées à l'organisation, celle-ci s'engage à en faire part directement aux artistes concernés.
L'organisation s'engage à mettre en avant, par tous les moyens en sa possession, les valeurs de la magie et promouvoir les artistes participants à ce concours.

Nom Prénom :

Signature :
précédé de la mention «Lu et approuvé»

Date :

L' HÉRITIER DE L'ILLUSION

Attestation d'acceptation
Règlement des concours et droit à l'image

Je soussigné …… (nom, prénom, pseudonyme)

Participant au concours à l'occasion du Concours de l'Héritié de l'Illusion organisé par le CMS

- certifie avoir lu et accepte le règlement du concours de l'Héritié de l'Illusion, et s'y conformera ;
- accepte la décision du jury ;
- accepte d'être filmé et/ou interviewé et que mon numéro soit filmé et photographié par une équipe désignée par l'équipe d'organisation.

Cette autorisation librement consentie est faite à titre gracieux par les deux parties dans les limites précisées ci-dessous :

- Assurer la promotion du festival, quel que soit le support (presse magazine, composite, dossier de presse, site internet du festival médias français et étrangers).

Toutes autres utilisations seront assujetties à autorisations complémentaires.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation.

Je m'engage à être solidaire du festival, de son photographe et/ou son vidéaste en cas de préjudice causé par une utilisation abusive ou détournée des images par un tiers à son insu.

Cette autorisation est valable un an renouvelable par tacite reconduction et reste valable en cas de changement d'état civil ou d'Association.

Elle peut être annulée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception.

Je déclare avoir plus de 18 ans et disposer de la capacité à signer ce formulaire en mon propre nom ou d'être le représentant légal pour un mineur.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Fait à …… le ……

Signature du concurent ou de son représentant légal
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs

FISM
Fédération Internationale des Sociétés Magiques
International Federation of Magic Societies

Championnat de France de Magie FFAP 2020

Membre du jury : ***Date :***

Score

Nom du Concurrent :

Association adhérente FFAP :

Discipline : **Condition de présentation : scène / close-up**

==========

Atmosphère Magique

Non concerné / mauvais / moyen / bon / très bon / exceptionnel

==========

Showmanship/ Présentation

Non concerné / mauvais / moyen / bon / très bon / exceptionnel

==========

Impact public

Non concerné / mauvais / moyen / bon / très bon / exceptionnel

==========

Esthétique et composition du numéro

Non concerné / mauvais / moyen / bon / très bon / exceptionnel

==========

Technique

Non concerné / mauvais / moyen / bon / très bon / exceptionnel

==========

Originalité

Non concerné / mauvais / moyen / bon / très bon / exceptionnel

==========

☐ *Mention spéciale* ☐ *Très grande originalité* ☐ *Proposé pour un prix Magicus*

MINIMUM = GRAND PRIX → 85 POINTS // 1er PRIX → 80 POINTS // 2ème PRIX → 70 POINTS // 3ème PRIX → 60 POINTS

✂ ----------

Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs

Concours FFAP 2020

Nom du concurrent :

Score

Discipline : **Association adhérente FFAP :**

☐ ☐

Membre du jury : **Date et signature :**